



Politique d'investissement responsable

Black Creek Investment Management Inc. (« Black Creek ») est une société de placement privée qui vise principalement à offrir à ses clients un rendement exceptionnel à long terme. En matière de placement, nous adoptons une approche active, axée sur la recherche et à long terme. Notre responsabilité fiduciaire est d'optimiser la valeur des placements de nos clients à long terme. Notre processus de placement prend en compte de nombreux facteurs susceptibles d'influer sur le rendement et la valeur d'une société, y compris les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les « facteurs ESG »).

Notre politique d'investissement responsable décrit notre conception des facteurs ESG, notre prise en compte de ceux-ci dans notre processus de placement, notre approche de l'actionnariat actif par l'engagement et le vote par procuration, ainsi que notre gouvernance globale concernant les questions liées aux facteurs ESG. Elle s'applique à tous les actifs que nous gérons, bien que certaines parties de celle-ci s'appliquent plus ou moins à nos placements en actions et à revenu fixe.

Black Creek est signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PIR »), recourt à la surveillance de la chaîne d'approvisionnement pour satisfaire aux exigences de la législation sur l'esclavage moderne et suit les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »). Nous nous attelons à soutenir, à comprendre et à faire progresser les pratiques commerciales responsables dans nos sociétés en portefeuille ainsi qu'à promouvoir une plus grande cohérence de l'information liée aux facteurs ESG afin de mieux évaluer leur incidence à long terme sur toutes les entreprises dont nous sommes propriétaires.

Notre approche d'intégration des facteurs ESG

En tant que gestionnaire de placements actif axé uniquement sur le long terme, nous concentrons notre investissement dans des entreprises prospères qui sont bien gérées et qui possèdent un avantage concurrentiel durable sur les marchés où elles sont présentes. Nous gérons des portefeuilles concentrés et nous vantons d'avoir une connaissance approfondie des entreprises dans lesquelles nous investissons. En tant que fiduciaires, nous investissons à long terme et notre approche prospective de l'évaluation des entreprises comprend toujours un examen attentif des facteurs ESG importants susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur. Nous étudions les antécédents de rendement financier, les tendances, les changements technologiques, les sensibilités aux facteurs économiques et les externalités susceptibles d'avoir une incidence sur l'avenir économique de l'entreprise. Grâce à notre connaissance des sociétés dans lesquelles nous investissons et des secteurs dans lesquels elles exercent leurs activités, nous sommes en mesure de cerner l'incidence des facteurs ESG sur le rendement financier actuel ou futur d'une société.

Tous nos professionnels en placement ont la responsabilité de déceler, d'analyser et de surveiller les risques et les occasions importants liés aux facteurs ESG. Nous possédons une vaste expérience internationale et, fort de la diversité des parcours et des formations des membres de notre équipe, nous avons la capacité d'examiner les facteurs ESG sous différents angles et contextes culturels. Notre équipe des placements a accès à diverses ressources de recherche et de données, dont les données publiées par les entreprises (y compris les rapports financiers et de durabilité, les communiqués de presse et les

circulaires de sollicitation de procurations), les renseignements provenant de fournisseurs de données ESG comme MSCI ESG, les recherches sur les entreprises, les publications de la SASB, les rapports sur l'industrie, les pays et les controverses, les revues des médias, les rapports des courtiers et les recherches sur les actions, ainsi que les études indépendantes.

Bien que certaines « pratiques exemplaires » en matière de facteurs ESG soient généralement pertinentes, nous ne croyons pas en une approche « universelle » d'intégration des facteurs ESG ni en la nécessité de les traiter séparément des facteurs « conventionnels » pris en compte lors des décisions de placement. Nous croyons qu'une intégration efficace passe par la détection et l'examen des facteurs ESG les plus importants pour une entreprise et le secteur dans lequel elle exerce ses activités.

Nous avons la capacité d'évaluer chaque entreprise au cas par cas grâce à nos portefeuilles concentrés et notre approche de placement à long terme. Ainsi, lorsque nous évaluons le rendement d'une entreprise en matière de facteurs ESG, nous tenons compte de nombreux facteurs, qui peuvent varier selon l'entreprise, le secteur et le pays. Ces facteurs sont notamment les suivants :

- Environnementaux
 - Recensement et gestion des risques physiques et de transition liés aux changements climatiques
 - Efforts de conservation dans l'utilisation des intrants; réduction des extrants et des déchets nocifs, mise en place de pratiques et d'installations écoénergétiques
 - Circularité des produits et impact environnemental du cycle de vie
 - Incidence des activités de l'entreprise sur les milieux locaux
- Sociaux
 - Attraction, maintien en poste, engagement, sécurité et traitement équitable des employés
 - Pratiques communautaires responsables
 - Respect des droits de la personne – cas de travail forcé ou d'esclavage moderne
 - Efforts de promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de l'effectif, de la direction et dans les pratiques d'embauche
- Gouvernance
 - Transparence et déclaration des facteurs financiers et ESG importants
 - Rémunération des membres de la haute direction harmonisée avec les intérêts des actionnaires ou liée aux résultats en matière de facteurs ESG
 - Respect de la réglementation internationale et des lois applicables (p. ex., législation sur la lutte contre la corruption)
 - Indépendance du conseil d'administration, diversité au sein du conseil d'administration et cadre de gouvernance de la société
 - Respect des droits des actionnaires

Avant d'investir, nous évaluons les risques et les occasions liés aux facteurs ESG que nous jugeons importants, nous en discutons au sein de l'équipe de placement et produisons un résumé des thèses d'investissement qui en résultent, y compris tous les autres facteurs financiers importants qui peuvent avoir une incidence sur la valeur pendant et après notre période de détention. Après l'investissement, notre tâche de surveillance consiste à examiner les renseignements de façon continue (états financiers de l'entreprise, rapports sur la durabilité, communiqués de presse, analyses sur les actions, mises à jour de l'industrie, médias financiers), à surveiller nos sociétés en portefeuille par rapport aux facteurs ESG à l'aide d'outils tiers, au besoin, et à nous abonner pour recevoir des alertes de controverse et être informés en

temps utile des problèmes potentiels. Lorsque nous avons recensé les risques ou les occasions que nous jugeons importants, nous effectuons un contrôle préalable menant souvent à des discussions avec l'entreprise concernée. Nous nous efforçons de maintenir un dialogue étroit et continu avec chacune de nos sociétés en portefeuille tout au long de notre investissement.

Nous reconnaissons que les facteurs ESG peuvent avoir des répercussions sur le rendement de sociétés individuelles, ainsi que sur le rendement de l'ensemble d'un portefeuille, et prenons donc en compte ces risques et ces occasions pour chaque placement individuel et pour chaque portefeuille dans l'ensemble. Nous sommes toujours attentifs aux questions émergentes en matière de facteurs ESG et aux changements réglementaires et sociétaux susceptibles d'influer sur les sociétés ou des secteurs entiers. Au fil de l'évolution de notre compréhension du lien entre les facteurs ESG et le rendement, nous continuerons d'analyser et d'examiner différentes méthodologies susceptibles d'aider et d'améliorer notre prise de décisions en matière de placement.

Engagement

Nous privilégions le dialogue avec nos sociétés en portefeuille pour mieux comprendre leur positionnement par rapport à un enjeu ESG donné et, dans bien des cas, pour les encourager à améliorer ou à réévaluer leur stratégie dans certains domaines importants.

Approche en matière d'engagement

Nous gérons des portefeuilles concentrés et effectuons des placements à long terme, et à ce titre, nous nous comportons en propriétaires et pouvons avoir des échanges privilégiés avec nos sociétés en portefeuille. Nous rencontrons régulièrement la direction et les membres du conseil d'administration, s'il y a lieu, pour discuter plus en détail de tous les aspects de la stratégie et de la performance de la société.

Nous privilégions une approche proactive plutôt que réactive en matière de mobilisation. Les sociétés en portefeuille font l'objet de réévaluation et de discussion entre nos gestionnaires de portefeuille en ce qui concerne les facteurs ESG, afin de cerner les risques ou les occasions qui pourraient avoir une incidence défavorable ou positive sur le rendement. Étant donné que notre équipe des placements collabore directement avec les entreprises, et non par l'intermédiaire d'une équipe distincte ou d'un fournisseur externe, nous sommes en mesure de veiller à l'intégration complète de cette collaboration à notre processus décisionnel en matière de placement. Le gestionnaire de placements principal pour un placement donné, souvent de concert avec d'autres membres de l'équipe, est le premier responsable des activités d'engagement.

Nous entendons par « engagement » une communication bidirectionnelle avec un représentant d'une de nos sociétés en portefeuille au cours de laquelle nous :

- approfondissons notre compréhension d'un sujet lié aux facteurs ESG;
- formulons des commentaires en vue d'une approche ou d'un comportement précis en matière de gestion de risques ou d'occasions liés aux facteurs ESG;
- attirons l'attention de l'entreprise sur un risque ou une occasion liés aux facteurs ESG;
- effectuons le suivi ou poursuivons la conversation à la suite d'un engagement précédent.

Les discussions dans le cadre de notre engagement sont généralement menées en parallèle avec nos discussions habituelles de diligence raisonnable avec les entreprises. Dans les cas où une préoccupation

justifiant un engagement est pertinente, nous pouvons communiquer avec les entreprises concernées pour demander une rencontre ou une réponse à plus brève échéance.

Notre engagement peut prendre la forme d'une réunion en personne, d'une conférence téléphonique ou d'une correspondance écrite. Nous ne considérons pas qu'une communication est un engagement si elle ne repose pas sur un dialogue bidirectionnel.

Priorités d'engagement

Une fois que nous estimons que les risques et les occasions liés aux facteurs ESG ont été cernés pour une entreprise donnée, notre discussion avec celle-ci porte sur les facteurs que nous jugeons les plus importants au regard de sa situation particulière. Dans ce contexte, nous entendons par facteurs ESG importants ceux qui sont les plus à même d'influer sur le rendement financier ou opérationnel d'une entreprise. L'importance d'un facteur donné dépend de :

- l'incidence d'un risque ou d'une occasion potentielle en matière de facteurs ESG sur l'entreprise;
- l'imminence d'un risque ou d'une occasion potentielle en matière d'ESG.

De plus, nous encourageons nos entreprises à s'améliorer en vue d'une communication claire et transparente dans le contexte de leurs secteurs respectifs et des cadres de communication pertinents.

Nous priorisons les cibles d'engagement en fonction de l'ampleur perçue du risque ou de l'occasion. En plus des préoccupations propres à l'entreprise, nous encourageons régulièrement nos sociétés en portefeuille à améliorer leurs politiques, pratiques et déclarations en matière de facteurs ESG, conformément aux lignes directrices de l'OCDE, aux principes du Pacte mondial, aux recommandations du GIFCC, à la vérification de la SBTi et à l'assurance des objectifs et des résultats par des parties externes. Nous surveillons attentivement l'évolution des normes communes de communication d'informations, comme celles établies par l'International Sustainability Standards Board (ISSB), la SEC et le règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement SFDR).

Escalade dans le cadre de l'engagement

Bon nombre des sujets que nous traitons sont axés sur le long terme (p. ex., la décarbonation, la diversité au sein du conseil d'administration, la mobilisation et le maintien en poste des employés), tandis que d'autres sont traités à plus brève échéance (p. ex., le réalignement de la rémunération, l'évaluation des répercussions d'une controverse récente, la demande de renseignements supplémentaires). Nous reconnaissons l'importance d'exercer nos droits de vote par procuration pour soutenir notre engagement, même si nous constatons souvent que cet engagement nous permet d'améliorer les politiques et les pratiques d'une entreprise sans avoir à voter contre la direction.

Selon la nature de la préoccupation, nous pouvons communiquer avec la direction d'une société, le conseil d'administration ou un représentant des relations avec les investisseurs. L'engagement est souvent plus indiqué avec la direction pour les sujets ESG liés à la stratégie ou aux opérations, avec les membres du conseil d'administration pour les préoccupations liées à la gouvernance ou à la rémunération, et avec les représentants des relations avec les investisseurs pour la plupart des autres préoccupations mineures.

Nous n'imposons pas de délai précis à nos entreprises avant de procéder à l'escalade d'une préoccupation. Toutefois, nous surveillons de près les progrès d'une entreprise au fil du temps et effectuons

régulièrement un suivi des engagements lors de discussions ultérieures afin d'évaluer ces progrès. Si nous estimons qu'une préoccupation soulevée est mal gérée ou que sa gestion piétre au regard de la nature de la préoccupation, nous envisagerons d'escalader le problème à des niveaux hiérarchiques plus élevés de l'entreprise.

Nous pouvons décider de nous départir d'une société en portefeuille si un problème en particulier a une incidence défavorable sur notre thèse d'investissement à long terme.

Résultats de l'engagement

L'un des objectifs primordiaux de notre communication avec une entreprise donnée est d'approfondir en permanence notre compréhension de la façon dont elle perçoit et aborde les questions liées aux facteurs ESG et d'évaluer dans quelle mesure sa stratégie commerciale tient compte des éventuels problèmes en la matière. Les leçons tirées des engagements font partie intégrante de notre processus d'investissement et peuvent influencer nos décisions, bien qu'elles n'en soient pas le seul déterminant. Les renseignements recueillis sur les facteurs ESG importants dans le cadre de notre engagement contribuent à éclairer le dossier de placement de manière générale. Historiquement, les engagements infructueux entraînent la vente des titres de l'émetteur, tandis que les engagements fructueux peuvent renforcer notre thèse d'investissement ou mettre en évidence des risques spécifiques à surveiller.

Nous reconnaissons l'importance de continuer à surveiller nos placements pour nous assurer que les entreprises respectent tous les engagements d'amélioration qu'elles ont pris. Les conversations que nous menons avec nos sociétés en portefeuille dans le cadre de nos engagements sont documentées dans notre outil propriétaire de suivi des engagements. Nous pouvons ainsi analyser les engagements et déterminer s'il y a lieu d'assurer un suivi ou d'escalader les discussions, et comment le faire, et d'évaluer les progrès réalisés par l'entreprise en ce qui concerne nos sujets de discussion ou nos préoccupations en matière d'engagement et de clôturer la communication. Dans certains cas, nous avons observé que nos sociétés en portefeuille mettent en œuvre des changements positifs à la suite de notre engagement, comme l'amélioration de la publication d'informations, l'établissement d'objectifs ou la modification de propositions. Bien que nous ne revendiquions pas d'impact direct, nous sommes encouragés par de telles actions en réponse aux problèmes que nous avons soulevés. Nous continuons de peaufiner notre approche d'engagement afin de nous assurer d'atteindre des résultats positifs.

Interaction avec d'autres parties prenantes

Nous dialoguons individuellement avec les représentants des entreprises, car nous estimons que c'est le meilleur moyen d'insuffler le changement. Notre approche concentrée à long terme nous permet de communiquer avec la direction et les membres du conseil d'administration (indépendants et non indépendants) de façon opportune et constante. Nous menons nos propres activités de diligence raisonnable et d'engagement sans aucune intention de collaborer avec d'autres gestionnaires ou activistes dans le but d'orchestrer des changements organisationnels.

Black Creek ne collabore pas avec des parties prenantes tierces, comme les médias, les groupes de pression, les entités politiques, les groupes de réflexion et les établissements universitaires. Nous n'interdisons pas ni n'approuvons que nos employés s'engagent à titre individuel.

Black Creek peut soutenir des efforts organisationnels (PIR, GIFFC) visant à améliorer la transparence et la publication de renseignements, ou y participer dans la mesure où ils nous permettent de mieux évaluer les répercussions des facteurs ESG sur les entreprises que nous possédons.

Réglementation en matière d'ESG

Règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et incidences négatives en matière de durabilité

Les incidences négatives en matière de durabilité comprennent les indicateurs climatiques et autres indicateurs environnementaux, les questions sociales, y compris les préoccupations relatives au milieu de travail et aux droits de la personne et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Nous nous inspirons des règlements et des pratiques exemplaires actuels et émergents, y compris le règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, pour éclairer notre évaluation des facteurs liés à l'entreprise. Le règlement SFDR fait partie d'un régime réglementaire européen plus large conçu pour contribuer au financement de la croissance durable et à soutenir le passage à une économie à faible intensité de carbone.

En intégrant les facteurs ESG dans le processus détaillé d'analyse, d'évaluation et de prise de décisions relatif aux placements, nous pouvons évaluer les incidences négatives pertinentes en matière de durabilité. Les principales incidences négatives (PAI) mentionnées dans le règlement SFDR sont une liste d'indicateurs visant à saisir la façon dont les placements peuvent avoir une incidence négative sur les facteurs de durabilité. Lorsqu'une PAI importante est constatée, l'équipe de placement peut atténuer le risque au moyen de l'engagement ou du vote par procuration. Nous nous attendons à ce que la pertinence et la comparabilité des PAI s'améliorent à mesure que la réglementation et la conformité des émetteurs évoluent.

Esclavage moderne

Black Creek publie volontairement une déclaration annuelle sur l'esclavage moderne, conformément à l'article 54(1) de la *Modern Slavery Act* du Royaume-Uni (2015), à l'article 16 de la *Modern Slavery Act* de 2018 de l'Australie (Cth) et à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la loi canadienne sur l'esclavage moderne, 2023). La déclaration publiée sur notre site Web résume les risques d'esclavage moderne au sein de notre entreprise et les mesures prises pour les enrayer.

Exclusions

Compte tenu de notre approche intégrée des facteurs ESG, nous n'excluons généralement pas un placement ou un secteur particulier sur la base des seuls facteurs ESG. Nous procédons toutefois à un filtrage en fonction d'exigences légales, comme la réglementation sur les armes à sous-munitions et d'autres sanctions internationales.

Nous tenons compte des exclusions spécifiques de facteurs ESG pour les clients qui ont leurs propres idées et qui veulent harmoniser leurs placements avec leurs valeurs.

Déclarations sur les changements climatiques conformément au cadre du GIFCC

Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) est une initiative axée sur le marché et élaborée sous forme d'un ensemble de recommandations pour la

déclaration volontaire et uniforme des risques financiers liés au climat. Afin d'améliorer la transparence de la gérance de Black Creek en matière de climat, les renseignements suivants ont été préparés conformément aux recommandations. Toutes nos stratégies reposent sur une approche uniforme.

Gouvernance

Le conseil d'administration de Black Creek approuve la politique d'investissement responsable de la société. L'équipe de direction de Black Creek organise des formations et approuve les outils tiers (MSCI ESG et ISS DataDesk) que nous utilisons dans le cadre de notre diligence raisonnable en matière de changements climatiques. L'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques sont déléguées aux gestionnaires de portefeuille qui portent une idée de placement donnée.

Trois des quatre administrateurs de Black Creek sont membres de l'équipe des placements, tout comme deux des sept membres du comité de direction. Cette intégration de l'équipe des placements à notre conseil d'administration et à notre direction garantit une application diligente de nos principes de gestion des risques liés aux changements climatiques et des risques au sens plus large, ce qui permet de traiter directement toute préoccupation ou de l'escalader à un échelon supérieur au besoin.

Stratégie

Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions importantes sur la valeur et le risque. Dans le cadre de son processus de gestion des placements, Black Creek reconnaît les risques et les occasions liés aux changements climatiques, ainsi que l'importance d'une action efficace des décideurs politiques pour le respect des engagements de carbонeutralité. Nous pouvons généralement répartir les risques liés aux changements climatiques en deux catégories : les risques « physiques » et les risques de « transition ».

Les risques climatiques physiques peuvent être aigus, touchant un sous-ensemble de nos placements, ou alors chroniques, touchant une part considérable de nos portefeuilles. Les risques physiques aigus sont liés à des événements et se limitent à des zones géographiques précises, par exemple, les inondations, la sécheresse, les feux de forêt, les ouragans et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes. Les risques physiques chroniques désignent les changements durables à long terme des régimes climatiques, comme des températures moyennes plus élevées, l'élévation du niveau de la mer et une variabilité accrue des situations météorologiques. Les risques climatiques physiques, tant aigus que chroniques, peuvent avoir des répercussions importantes sur la base d'actifs ou la chaîne d'approvisionnement d'une entreprise.

Les risques climatiques de transition sont associés à l'ampleur et à la diligence avec lesquelles une organisation évolue vers une économie à faible intensité de carbone. Ces risques comprennent les changements de politiques qui favorisent ou limitent certaines activités, le risque de réputation découlant de la perception des parties prenantes, le risque technologique résultant de l'abandon de systèmes moins efficaces et le risque de marché résultant de l'évolution des comportements au regard des nouveaux produits, des méthodes ou des attentes associés à la transition.

Les occasions liées aux changements climatiques peuvent provenir d'entreprises qui fournissent des moyens visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, par exemple, l'utilisation de nouvelles technologies, d'intrants et de processus plus efficaces, ou d'autres moyens alignés sur les intérêts des parties prenantes en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci. Une meilleure détection et compréhension des risques climatiques importants améliore nos

chances de détenir dans nos portefeuilles des entreprises mieux à même de tirer parti de cette évolution pour améliorer leur situation financière ou leur profil de risque.

Beaucoup de risques et occasions liés aux changements climatiques sont imprécis et caractéristiques, variant selon le pays, le secteur et l'entreprise. Toutefois, de manière générale, nous répertorions le risque politique et le risque de réputation comme les plus imminents à court terme, suivis du risque technologique et du risque de marché à moyen et à long terme. Des risques physiques aigus existent actuellement dans certaines parties de notre portefeuille, et nous prévoyons que les risques physiques aussi bien aigus que chroniques continueront d'augmenter sur le marché à long terme.

Bien que les risques et les occasions liés aux changements climatiques soient relativement nouveaux dans le discours financier courant, nous estimons que la stratégie organisationnelle et de placement de Black Creek demeure intacte. Notre objectif est d'obtenir des résultats exceptionnels pour nos clients grâce à des placements dans des entreprises qui créent de la valeur pour la société. À mesure que la définition de la valeur sociétale évolue et accorde une plus grande importance à la durabilité environnementale, notre approche de placement continuera de s'adapter en conséquence. Nous sommes convaincus qu'en nous concentrant sur les entreprises qui sont bien positionnées pour la transition vers une économie à faible intensité de carbone, nous pouvons obtenir à la fois de solides rendements financiers et un impact sociétal positif.

Gestion des risques

Nous portons une attention particulière aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques et les intégrons dans notre analyse et notre prise de décision en matière de placement lorsqu'ils sont significatifs, en tenant compte des différences selon l'entreprise, le secteur et le pays. Nos portefeuilles concentrés et nos longues périodes de détention permettent un suivi approfondi et personnalisé en amont et en aval du placement. Cette approche est complétée par des analyses régulières et ponctuelles de données climatiques obtenues auprès de MSCI ESG et d'ISS DataDesk, axées principalement sur les indicateurs décrits à la rubrique « Indicateurs et cibles » ci-dessous.

Une fois qu'un risque important est répertorié, notre approche habituelle consiste à effectuer notre propre contrôle préalable, puis à communiquer directement avec l'entreprise concernée pour en savoir plus sur ses perspectives et son approche particulière en matière de gestion du risque ou pour l'inciter à améliorer certains aspects environnementaux. Les sujets sur lesquels nous nous sommes attardés dans le cadre de notre engagement comprennent, entre autres, l'établissement de cibles vérifiées de réduction des émissions, le resserrement des cibles, l'amélioration de la communication d'informations conformément aux recommandations du GIFCC, la compréhension des perspectives et des défis de décarbonation propres à l'entreprise, la suggestion de sujets ou de technologies environnementales à analyser.

Le processus de repérage, d'évaluation et de gestion des risques liés aux changements climatiques est directement intégré à notre processus global de gestion des risques. Bien que nous utilisions des outils climatiques spécialisés pour faciliter l'identification des risques, notre évaluation et notre gestion des risques demeurent concentrées sur l'importance financière et la création de valeur à long terme.

Indicateurs et cibles

Notre équipe des placements utilise les données obtenues auprès de MSCI ESG, d'ISS DataDesk ainsi qu'une variété d'études tierces, en plus des dépôts de documents d'entreprise et de la performance comparée par

rappart à des normes reconnues pour éclairer notre gérance en matière de changements climatiques. Les indicateurs que nous utilisons le plus souvent dans nos analyses comprennent :

- les cibles de carboneutralité ou de décarbonation de l'entreprise (y compris la validation SBTi);
- l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP);
- les déclarations conformes aux recommandations du GFC;
- les notes obtenues aux sondages sur les changements climatiques du Carbon Disclosure Project (CDP).

En ce qui concerne nos portefeuilles, nous pouvons également déterminer notre alignement avec les scénarios climatiques de l'AIE, l'augmentation implicite de la température, les risques physiques et de transition, les cotes de risque carbone, et plus encore, en utilisant les méthodologies d'ISS DataDesk. Nous sommes capables de fournir des rapports de portefeuille personnalisés et de communiquer les indicateurs détaillés sur demande. Nous ne publions pas l'empreinte carbone de nos portefeuilles.

Black Creek n'a pas établi de cibles climatiques à l'échelle de l'organisation ou pour des portefeuilles spécifiques. En tant que gestionnaire de portefeuilles concentrés, nous estimons que notre approche de création de valeur à long terme, qui suppose un dialogue fréquent et continu avec les sociétés de notre portefeuille, est plus efficace pour s'assurer que les sociétés gèrent adéquatement les risques liés aux changements climatiques et tirent parti des occasions. Notre stratégie de placement concentrée vise à repérer des entreprises à fort potentiel dans divers secteurs et régions géographiques, certaines pouvant exercer dans des secteurs à fortes émissions, comme la production de ciment, l'agriculture et les transports. Nous reconnaissions que cette stratégie peut avoir une grande incidence sur l'empreinte carbone de nos portefeuilles.

Bien que nous reconnaissions l'importance de fixer des objectifs climatiques pour nos sociétés en portefeuille, en tant que pourvoyeurs de capitaux, nous estimons que notre approche souple et axée sur l'engagement qui est sous-tendue par une évaluation ascendante des risques et des occasions propres à chaque entreprise n'est pas compatible avec des objectifs arbitraires dictés par le haut, et qu'elle est mieux adaptée à la nature évolutive de la science du climat, de la réglementation et des pratiques en matière de communication de renseignements. Nous priorisons les risques et les occasions importants liés aux changements climatiques dans nos décisions de placement et collaborons activement avec les entreprises pour les encourager à adopter une attitude responsable en matière climatique. Nous restons attentifs à l'évolution des normes de déclarations sur les changements climatiques, en encourageant l'adoption de cibles à mesure que des cadres appropriés et des pratiques exemplaires seront établis.

Vote par procuration

Nous votons par procuration au nom de nos clients et effectuons un contrôle préalable approfondi avant tout vote. L'exercice des droits de vote par procuration occupe une place importante dans notre processus de placement et nous offre l'un des moyens les plus efficaces d'influencer la stratégie d'une entreprise, ainsi que son profil ESG. Nous respectons nos lignes directrices sur le vote par procuration à l'échelle mondiale et les passons en revue annuellement. Nos lignes directrices couvrent toute une gamme de facteurs ESG, notamment les attentes en matière de bonne gouvernance, de changement climatique et de diversité, ainsi que les considérations relatives au soutien des propositions d'actionnaires.

Nous ne dépendons d'aucun prestataire de services tiers en ce qui a trait au vote par procuration et n'approuvons aucune directive de vote normalisée proposée par des organisations externes. Nos gestionnaires de portefeuille exercent tous nos droits de vote par procuration et veillent à ce que notre vote soit conforme à notre objectif d'optimisation de la valeur actionnariale à long terme.

Conflits d'intérêts liés à l'investissement responsable

Black Creek a mis en place des politiques en matière de conflits d'intérêts pour détecter, gérer et déclarer les conflits d'intérêts importants aux clients. Les préférences propres à chaque client sont discutées en détail et documentées avant le placement au moyen d'une convention de gestion de placements, et nous maintenons une séparation appropriée des rôles en ce qui concerne la prise de décisions en matière de placement, la négociation, la conformité et la surveillance.

Étant donné que des conflits d'intérêts peuvent survenir, nous estimons que la prévention et le contrôle de ces conflits sont essentiels pour protéger au mieux les intérêts des clients et l'intégrité des marchés financiers. Black Creek s'engage à respecter les normes d'éthique et à gérer les conflits d'intérêts de manière responsable.

Gouvernance générale

Notre approche de l'intégration des facteurs ESG exige que notre équipe de placement assume la responsabilité d'intégrer ces facteurs tout au long de notre processus de placement et de collaborer avec nos sociétés, le cas échéant. Notre équipe de placement suit les sociétés en portefeuille avec diligence et est donc la mieux placée pour évaluer la façon de mener notre engagement ou de voter, afin de générer de la valeur à long terme pour nos clients. Nous exigeons que nos professionnels en placement investissent leurs propres actifs financiers dans nos fonds afin d'harmoniser nos intérêts avec ceux de nos clients. De plus, nos professionnels en placement reçoivent une rémunération incitative qui dépend fortement du rendement à long terme de nos fonds afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur notre approche de placement.

Black Creek met à la disposition de son équipe de placement des outils, des données et des occasions de formation pour améliorer sa capacité à intégrer les facteurs ESG et à interagir avec les entreprises. Notre équipe de conformité examine les dossiers d'engagement et les votes par procuration pour s'assurer que nos déclarations aux clients sont fondées. Notre équipe de direction et notre conseil d'administration continuent de défendre au mieux les intérêts de nos clients dans une perspective de rendement à long terme et de respect de l'environnement et de la société.

Les politiques sont communiquées aux clients et aux clients potentiels sur demande, et nous fournissons à nos clients des rapports détaillés sur nos activités d'engagement, notre vote par procuration et notre raisonnement à l'égard des initiatives d'engagement importantes et des votes par procuration.

La présente politique, ainsi que nos lignes directrices en matière de vote par procuration font l'objet d'un examen régulier par le conseil d'administration de Black Creek.

15 juillet 2024